

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 NOVEMBRE 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-840 - Fonds Régional de Recherche et de d'innovation.....
- 09-841 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
- 09-842 - SPIRAL 2

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-843 - Affaires européennes et relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-844 - Demande de financement de la Région Basse-Normandie au titre du FEDER
- 09-845 - Accompagnement à la certification EN 9100 des PME /PMI normandes par l'Association Normandie AéroEspace
- 09-846 - Centre de ressources pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie
- 09-847 - Projets d'ingénierie territoriale 2008 - animation de territoires de projet (dispositif FEDER 3.2.1. du DOMO).....
- 09-848 - Journée de lancement des fonds européens 2007-2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-849 - Aides aux entreprises
- 09-850 - Structuration du champ - financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES).....
- 09-851 - Financement du forum de l'emploi et des métiers de l'économie sociale et solidaire (Caen - Calvados).....
- 09-852 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 09-853 - Aide complémentaire à la mesure microprojets associatifs FSE 4-23 - Association du Signe (Caen - Calvados).....
- 09-854 - Modernisation des territoires - subvention exceptionnelle pour le Centre de Promotion Sociale (CPS) Formation (Saint-Lô Manche).....
- 09-855 - Stratégie de l'innovation et de la compétitivité

- 09-856 - Modernisation des outils - soutien aux actions de l'Association Normandie Développement en 2010.....
- 09-857 - Modernisation sectorielle - financement des actions du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie (fin 2009-début 2011)
- 09-858 - Fonds de modernisation industrielle - grands projets - soutien à la zone logistique multi-site de l'Orne sur le parc d'activités du Pays de Sées

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-859 - Politique territoriale - approbation de la convention de programmation 2008-2010 du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel dans le cadre du volet territorial CPER 2007/2013.....
- 09-860 - Politique territoriale - conventions de programmation 2008-2010 - investissement
- 09-861 - Pays - Ingénierie territoriale 2009.....
- 09-862 - Maillage du territoire
- 09-863 - Etudes et planification.....
- 09-864 - Attribution d'une subvention pour l'organisation du Mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2010.....

COMMUNICATIONS

- 09-865 - Autoroute A28 - Rouen-Alençon.....
- 09-866 - Plan de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national 2009-2014 (PDMI) pour la Basse-Normandie.....

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 09-867 - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER - avenant n° 14
- 09-868 - Service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER - contribution financière régionale et contrat annuel d'objectifs.....
- 09-869 - Mission d'assistance sur le projet de LGV commanditée par l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse »
- 09-870 - Liaison Cherbourg-Roissy-Dijon avec un TGV - participation financière de la Communauté d'Agglomération Caen La Mer.....
- 09-871 - Modernisation de la ligne Caen-Rennes - section Folligny-Avranches (études projet)
- 09-872 - Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Lison - travaux.....
- 09-873 - Convention relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de cinq gares TER de Basse-Normandie sur le périmètre de RFF

MER ET LITTORAL

09-874 - Plaisance et filière nautique - Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA 2)

EDUCATION

09-875 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées - équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

09-876 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés.....

09-877 - Fonds commun du service hébergement

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-878 - Enseignement Supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-879 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

09-880 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

09-881 - Parc Naturel Régional Normandie-Maine.....

09-882 - Parc Naturel Régional du Perche

09-883 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

09-884 - Lutter contre les changements climatiques

09-885 - Lutter contre les changements climatiques - Espaces Info-Energie (EIE).....

09-886 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

09-887 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

09-888 - Apprentissage.....

09-889 - Formation professionnelle continue - fonctionnement – actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

09-890 - Formation professionnelle continue - fonctionnement – formation tout au long de la vie.....

09-891 - Formation professionnelle continue - fonctionnement – dépenses spécifiques FSE.....

09-892 - Formation professionnelle continue et apprentissage - investissements.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-893 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes et adultes relais
- 09-894 - « Aide au reclassement » - « formation des actifs et des salariés »
- 09-895 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »
- 09-896 - Marchés de la formation professionnelle.....

CULTURE

- 09-897 - Création et diffusion artistiques et culturelles
- 09-898 - Education artistique et culturelle
- 09-899 - Contribution au rayonnement de la Région
- 09-900 - Accès à la culture pour les publics empêchés.....
- 09-901 - Animation des territoires.....
- 09-902 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....
- 09-903 - Comité technique du Pôle Régional d'Art Contemporain
- 09-904 - 1 % artistique

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-905 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

- 09-906 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-907 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 09-908 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....
- 09-909 - Vie associative
- 09-910 - Politique jeunesse.....

FONCIER

- 09-911 - Foncier

RENOVATION URBAINE

- 09-912 - Rénovation urbaine

LOGEMENT

- 09-913 - Logement.....
- 09-914 - Logement des jeunes - convention Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Région Basse-Normandie.....

POLITIQUE DE LA VILLE

- 09-915 - Appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2009 - actions expérimentales.....
- 09-916 - Sélection des lauréats du second prix régional « Réinventons la Ville »

SANTE ET TERRITOIRES

- 09-917 - Actions en faveur des personnes handicapées
- 09-918 - Soutien aux actions de solidarités.....

AGRICULTURE

- 09-919 - Politiques de qualité CPER - fonctionnement.....
- 09-920 - Installation et emploi agricole hors CPER - investissement
- 09-921 - Installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement
- 09-922 - Installation CPER - fonctionnement
- 09-923 - Qualité et valorisation des productions CPER - investissement - investissements nécessaires à une démarche qualité.....
- 09-924 - Appui aux filières - filières végétales hors CPER - fonctionnement
- 09-925 - Filière équine hors CPER - investissement.....
- 09-926 - Filière équine hors CPER - fonctionnement
- 09-927 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement.....
- 09-928 - Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage.....

PECHE ET CULTURES MARINES

- 09-929 - Contribution de la Région Basse-Normandie au livre vert.....
- 09-930 - Dispositifs d'aides aux coopératives et organisation des producteurs – aide pour Granvil'mer
- 09-931 - Ex-FRIP.....
- 09-932 - Filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche
- 09-933 - Filière pêche hors CPER - investissement - installation des jeunes pêcheurs
- 09-934 - Filière pêche hors CPER - fonctionnement - Prospectives Etudes

Coopération (aide exceptionnelle).....

09-935 - Filière cultures marines hors CPER - investissement – investissements productifs dans le mareyage

09-936 - Ressources et milieu - études et recherche hors CPER - fonctionnement

TOURISME

09-937 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

09-938 - Qualité dans le tourisme.....

AFFAIRES JURIDIQUES

09-939 - Centre des Technologies Nouvelles (CTN)

PATRIMOINE

09-940 - SAFER - convention relative à l'extension du site de l'Institut de Pathologie du Cheval sur la Commune de Goustranville

BATIMENTS REGIONAUX

09-941 - Bâtiments Régionaux

PROMOTION DE LA REGION

09-942 - Soutien aux manifestations culturelles

09-943 - Soutien aux manifestations sportives.....

09-944 - Soutien aux actions de solidarité

09-945 - Soutien aux opérations d'animation locale

09-946 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

09-947 - Salon Nautique et Salon du Cheval 2009.....

09-948 - Normandie Mémoire-Espace Historique - 65ème Anniversaire du retour des camps.....

SYSTEMES D'INFORMATION

09-949 - Sortie de l'inventaire de matériels

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

09-950 - Conseil d'Administration du lycée « Salvador Allende » à Hérouville-Saint-Clair

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-840

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 3 700 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 179,65 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 15 480 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,

- sur l'AE « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 6 987 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 43 947 € au titre du soutien au cofinancement des allocations doctorales,
- . 9 181,23 € au titre du soutien au cofinancement de projets européens et soutien aux collaborations internationales,
- . 72 500 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 85 500 € au titre du soutien aux structures de transfert de technologie ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 3 700 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 3 500 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 2 220 € au titre du pôle Filière équine hors CPER,
- . 13 230 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,
- . 150 000 € au titre des structures de transfert de technologie,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 11 882 € au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- . 89 500 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 2 200 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 70 000 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 255 419 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation,
- . 400 000 € au titre du soutien aux structures de transfert de technologie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 3 500 € à l'ENSICAEN, pour l'étude de faisabilité du laboratoire GENESIS,

* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 13 230 € au CEMAGREF, pour le projet U2M ChOp2, conformément à l'annexe 1,

* au titre des structures de transfert de technologie

- 150 000 € en avance remboursable au CRITT BNC,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 2 250 € au CNRS, pour l'aide au montage d'un projet européen sur les matériaux thermoélectriques,

- 9 632 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation de l'université d'été dans le cadre du Plan Québécois de Collaboration Québec/France sur la maladie d'Alzheimer,

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 53 000 € au CNRS, pour le financement d'une allocation postdoctorale au sein du GDM-TEP, pour un travail sur la maladie d'Alzheimer intitulé « Marqueurs prédictifs et mécanismes physiopathologiques de la maladie d'Alzheimer : approches multimodales »,

- 36 500 € à l'ENSICAEN, pour l'étude de faisabilité du laboratoire GENESIS,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

- 2 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de deux colloques, conformément à l'annexe 2,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 70 000 € à OSEO, pour ses études d'expertises sur les dossiers d'innovation,

* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 255 419 € aux organismes présentés dans l'annexe 1,

* au titre du soutien aux structures de transfert de technologie

- 400 000 € à ADRIA NORMANDIE, pour le fonctionnement de ses activités sur les exercices 2009 et 2010 ;

- de modifier la délibération n° 09-325 du 29 mai 2009 comme suit :

- la subvention de 106 000 € est attribuée au GIP CYCERON au lieu du CNRS ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre relative au financement de la Commission Locale d'Information auprès du GANIL, jointe en annexe 3,

- les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-841

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention d'exécution relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 avec le CNRS, l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ENSICAEN, jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-842

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention n° 06P01569 relative à la mise en œuvre du projet SPIRAL 2, joint en annexe, afin de permettre le versement au GIE GANIL, du solde, soit 496 000 € de la subvention accordée par délibération n° 09-432 du 19 juin 2009.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-843

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 718 934 € votée en 2009, un montant de 6 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, à la Maison des Jeunes et de la Culture de Flers, dans le cadre du Service Volontaire Européen, un montant global de subventions de 6 000 € réparti comme suit :

- 5 000 € pour l'envoi de 5 jeunes à l'étranger,

- 1 000 € pour l'accueil de 2 jeunes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-844

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – demande de financement de la Région Basse-Normandie au titre du FEDER

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, les montants FEDER suivants :
 - 22 656 € pour la réalisation d'une étude sur la création-reprise-transmission d'entreprises (sous-mesure 1.4.2.),
 - 2 000 000 € pour la prise de participation dans un fonds de Capital-Risque (sous-mesure 1.4.5.),
 - 5 000 000 € pour une prise de participation dans un fonds LBO majoritaire (sous-mesure 1.4.5.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-845

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la certification EN 9100 des PME/PMI normandes par l'Association Normandie AéroEspace

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention financière modifiant le plan de financement de l'opération « Accompagnement des entreprises à la certification EN 9100 » portée par l'Association Normandie AéroEspace (NAE), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-846

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre de ressources pour l’animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Subvention Globale 2009 » de 2 000 000 €, un montant de 10 346,01 € sur le dossier « Subvention Globale Fonctionnement – mesure 2.4. » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-847

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – réajustement de plans de financement – projets d'ingénierie territoriale 2008 – animation de territoires de projet (dispositif FEDER 3.2.1. du DOMO)

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Subvention Globale 2009 » de 2 000 000 €, un montant de 1 682,52 € sur le dossier « Subvention Globale Fonctionnement – mesure 3.2.1. » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant conformément au modèle-type joint en annexe, relatif à la modification du plan de financement des projets suivants :

- . Développement touristique du Pays Saint-Lois porté par l'Association « Syndicat Mixte du Val de Vire »,

- . Mobiliser et animer un réseau d'acteurs autour d'un projet de tourisme durable et solidaire porté par l'Association « Office de Tourisme » du Pays d'Alençon,

- . Ingénierie des filières économique et touristique porté par l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- . Ingénierie de tourisme durable porté par le Syndicat Intercommunal du Territoire du Perche (SIDTP),

- . Gestion intégrée des zones côtières « Côtes des Havres » porté par le Syndicat Mixte du Pays de Coutances,

- . Mise en œuvre de l'élaboration d'un plan climat territorial portée par l'Association du Pays d'Ouche,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-848

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – réajustement de plan de financement – journée de lancement des fonds européens 2007-2013

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte du plan de financement définitif, retenu pour solder l'opération « Lancement officiel des programmes européens 2007-2013 en Basse-Normandie – mesure 5.2. » pour laquelle une subvention FEDER de 24 155,08 € a été accordée par délibération n° 09-07 du 6 février 2009 :

Dépenses	Conventionné	Retenu
Evènementiel	40 405,08	42 452,73
Total des dépenses éligibles	40 405,08	42 452,73

Recettes	Conventionné	Retenu
Conseil régional		
DAERI	16 250,00	18 297,65
FEDER	24 155,08	24 155,08
Total des recettes éligibles	40 405,08	42 452,73

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-849

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 16 901 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 100 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 865 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 168 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 26 000 € pour le soutien à la création d'entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

→ au titre de la PRCE

- 100 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, conformément à l'annexe 1,

→ au titre de l'ARE

- 615 000 € en avance remboursable, pour 2 bénéficiaires, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

→ au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise

- 150 000 € en subvention, à la SA EDEL COMPOSITES à Cherbourg Octeville (Manche),

- 100 000 € en prêt à taux nul, à la SAS PROTEC'SCM à Valognes (Manche),

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 13 000 € en subvention, à titre exceptionnel, à l'Association PIVERT à La Carneille (Orne), pour le financement de son site « Projet'cteur », sous condition que la demande de paiement soit parvenue à la Région avant le 30 novembre 2009, sous peine de forclusion,

- 13 000 € en subvention, à titre exceptionnel, au CFPPA de Sées (Orne), pour le financement de son site « Projet'cteur », sous condition que la demande de paiement soit parvenue à la Région avant le 30 novembre 2009, sous peine de forclusion ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3, 3 bis et 3 ter ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 4 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-850

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement
de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire
(ARDES)**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, une subvention de 40 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour son action 2010 en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-851

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – communication et sensibilisation – financement du forum de l'emploi et des métiers de l'économie sociale et solidaire (CAEN – Calvados)

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie, pour l'organisation et l'animation du Forum de l'Emploi et des Métiers de l'Economie Sociale et Solidaire à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-852

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- de rejeter les candidatures portées par :

- l'Association Handi'chiens et Madame Clare BOURILLOT,

- la Mission Locale du Pays d'Alençon et Madame Janine GUADAGNY ;

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 22 500 € ;

- d'attribuer, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'accompagnement des projets présentés dans le tableau joint en annexe, les subventions maximales suivantes, à due concurrence de la réalisation de la mission et des dépenses éligibles :

- 7 500 € à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales – Normandie (A.F.I.P. Normandie),

- 7 500 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan, Pays d'Auge Ormais,

- 7 500 € à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Manche ;

- de prendre en compte, pour chaque subvention, les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît –a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- d'accorder un délai de deux mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-853

**sur l'économie sociale et solidaire : aide complémentaire à la mesure microprojets
associatifs FSE 4-23 – Association du Signe (Caen – Calvados)**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 450 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément au règlement « soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure FSE 4.2-3 », une subvention maximale de 3 450 € à l'Association du Signe à Caen (Calvados), soit 15 % de la dépense prévisionnelle ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger à règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-854

**sur l'économie sociale et solidaire : modernisation des territoires -
subvention exceptionnelle pour le Centre de Promotion Sociale (CPS)
Formation (Saint-Lô - Manche)**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 200 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 200 000 € à l'Association Départementale de Promotion Sociale Agricole Manche (ADPSAM), pour la consolidation de son action ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-855

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 400 430 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 80 000 € à l'ANEA, pour le soutien à son programme d'actions 2009-2010, soit 17,27 % du budget total prévisionnel TTC,

- 141 740 € à l'Association ADPESRANC, pour le soutien à l'action Eco-conception Industrielle sur 18 mois 2009 et 2010, soit 29,12 % du budget total prévisionnel TTC de la Technopole de Cherbourg,

- 120 000 € à l'Association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées », pour le soutien à l'animation de l'Association pour l'année 2010, soit 12,59 % du budget prévisionnel HT,

- 25 000 € à l'Association ISPA Entreprises, pour le soutien à l'étude de faisabilité d'implantation de la plateforme Centre de Recherche et Technique des Plastiques (CRTP), soit 20 % du budget prévisionnel HT,

- 33 690 € à l'Association MOV'EO, pour le soutien à l'animation du Comité Régional Basse-Normandie du pôle de compétitivité MOV'EO, pour l'année 2010, soit 18,69 % du budget prévisionnel HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 09-731 du 23 octobre 2009 comme suit :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 100 000 € à la Société France Active Garantie (et non à l'Association Basse-Normandie Active), dans le cadre de la dotation de la ligne de garantie d'emprunt bancaire,

- 100 000 € à l'Association Basse-Normandie Active (BNA), dans le cadre de la dotation relative au Fonds de Contrat d'Apport Associatif ;

- de proroger les délais de réalisation des projets repris dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :
- les conventions correspondantes, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-856

sur le développement économique : modernisation des outils – soutien aux actions de l'Association Normandie Développement en 2010

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 425 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 425 000 € à l'Association Normandie Développement, pour le soutien à son programme d'actions prévu sur l'année 2010, soit 27,07 % de la dépense prévisionnelle TTC ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-857

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – financement des actions
du Comité d’Expansion Agroalimentaire de Normandie (fin 2009-début 2011)**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 152 550 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 152 550 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour le soutien aux actions du CEAN de la fin 2009 au début 2011, soit 17,6 % du budget prévisionnel HT ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-858

sur le développement économique : fonds de modernisation industrielle – grands projets – soutien à la zone logistique multi-site de l’Orne sur le parc d’activités du Pays de Sées

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT,
MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un dossier « Grands projets » d'un montant de 714 286 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 714 286 € à la SHEMA, pour le soutien à la zone logistique multi-site de l'Orne sur le parc d'activités du Pays de Sées, soit 19,42 % des coûts éligibles HT ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour cette opération, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} novembre 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-859

sur l'aménagement du territoire : politique territoriale - approbation de la convention de programmation 2008-2010 du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel dans le cadre du volet territorial du CPER 2007/2013

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de programmation du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, ainsi que le tableau de synthèse détaillant le programme d'actions 2008-2010 de ce territoire, joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- conjointement avec Monsieur le Préfet de région, la convention de programmation précitée,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-860

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale - conventions de programmation
2008-2010 - investissement**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 384 569 € dont :

- 124 125 € au titre de la convention de programmation du « Pays d'Auge Expansion »,

- 45 000 € au titre de la convention de programmation du « Pays de Coutances »,

- 202 644 € au titre de la convention de programmation du « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,

- 12 800 € au titre de la convention de programmation du « Pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-861

sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie territoriale 2009

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 15 246 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays Sud Calvados »,
- 2 000 € au titre de la convention d'ingénierie du Pays de Coutances,
- 15 261 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 13 624 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité de la subvention régionale à la notification, pour l'aide en faveur du Pays Sud Calvados,

- à verser une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions, à la notification de la décision des études menées par les Pays de Coutances, du Cotentin et d'Ouche et le solde sur présentation des résultats des études et d'un justificatif des dépenses,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-862

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes :

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de la Côte des Isles

- l'aménagement d'une liaison piétonne entre Saint-Lô d'Ourville et Denneville, pour lequel a été accordée par délibération n° 07-233 du 13 avril 2007, une subvention de 20 625 €,

- la construction d'une base nautique à Portbail pour laquelle a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 285 000 €,

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de Bricquebec en Cotentin

- l'installation d'un RIS pour laquelle a été accordée par délibération n° 07-737 du 11 mai 2007, une subvention de 73 565 €,

- * dans le cadre du Contrat « Cœur de Bourg » de la commune de Ranville

- l'aménagement de la RD 37 pour lequel a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 17 898 €,

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de Coutances

- l'aménagement du bourg de Bricqueville-la-Blouette et du hameau de l'Écoulanderie à Coutances, pour lesquels ont été accordées par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, des subventions de 44 797 € et 6 357 €,

- de déroger aux dispositions de la délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans, pour les opérations suivantes :

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes Sèves-Taute

- l'extension d'une zone d'activités communautaires à Périers pour laquelle a été accordée par délibération n° 04-547 du 20 septembre 2004, une subvention de 113 061 €,

- * dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve

- l'aménagement des bourgs des communes de Néhou et de Rauville-la-Place pour lesquels ont été accordés par délibération n° 07-109 du 2 mars 2007, des subventions de 27 472 € et 45 068 €,

* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de la Côte des Isles

- l'aménagement d'une liaison piétonne entre Saint-Lô d'Ourville et Denneville pour laquelle a été accordée par délibération n° 07-233 du 13 avril 2007, une subvention de 20 625 €,

- la construction d'une base nautique à Portbail pour laquelle a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 285 000 €,

* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de Coutances

- l'aménagement du bourg de Bricqueville-la-Blouette et du hameau de l'Écoulanderie à Coutances, pour lesquels ont été accordées par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, des subventions de 44 797 € et 6 357 € ;

• de prolonger le délai de 4 ans prévu dans le règlement général des subventions, pour la réalisation d'un plan de randonnées pour laquelle a été accordée par délibération n° 05-859 du 21 novembre 2005, une subvention de 15 019 € à la Communauté de communes d'Isigny Grandcamp Intercom, dans le cadre du contrat de « Pôle Intercommunal » ;

• de modifier la délibération n° 07-337 du 11 mai 2007 comme suit :

- la subvention de 73 565 € est attribuée à la Communauté de communes de Bricquebec-en-Cotentin, pour l'installation d'un RIS sur la commune de **Bricquebec** et non pas de Rocheville ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-863

sur l'aménagement du territoire : études et planification

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 60 000 €, pour le dossier ØUETUDESF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Préfet de Région, la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à un marché d'étude consistant en une mission d'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation de l'impact carbone du CPER et du Programme Opérationnel FEDER de Basse-Normandie, pour la période 2007-2013, dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'Etat, jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-864

sur l'aménagement du territoire : attribution d'une subvention pour l'organisation du Mois de l'architecture contemporaine en Normandie en mars 2010

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, un dossier « Etudes et planification » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie, pour l'organisation du Mois de l'architecture contemporaine en Normandie en 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association La Maison de l'Architecture de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-865

sur les communications : Autoroute A28 - Rouen-Alençon

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, un montant maximal de 400 000 €, correspondant à l'appel de fonds n° 8 et la régularisation de l'appel de fonds n° 7 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement.

Ce montant prévisionnel de l'appel de fonds au titre des dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement sera réajusté en fonction des modalités de calcul des appels de fonds figurant dans la convention de 12 novembre 2001 relative au financement des contributions publiques à la réalisation de l'autoroute A28 Rouen-Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-866

sur les communications : Plan de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national 2009-2014 (PDMI) pour la Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Routes » de 25 730 000 € voée et complétée en 2009, un dossier « Infrastructures routières nationales » d'un montant global de 12 950 000 € réparti comme suit :

- 5 000 000 € pour la déviation de Loucelles,
- 2 950 000 € pour le périphérique nord de Caen,
- 5 000 000 € pour la RN 12 ;

• d'autoriser le Président à signer avec l'Etat, les conventions correspondantes, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-867

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER - avenant n° 14**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes ferroviaires TER » d'un montant de 18 700 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 14 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-868

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER - contribution financière régionale et contrat annuel d'objectifs**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 71 140 400 € votée et complétée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant de 52 923 250,90 € réparti comme suit :

- 950 000 € au titre du solde de la contribution de la Région au service TER pour l'année 2009,

- 51 973 250,90 € au titre de la contribution prévisionnelle TER 2010 ;

• d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 51 973 250,90 € TTC au titre de la contribution prévisionnelle 2010 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 13 à la convention précitée, prévoyant le montant de la contribution régionale 2010 et ses modalités financières,

- le Contrat Annuel d'Objectif 2010,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-869

**sur les transports ferroviaires : mission d'assistance sur le projet de LGV Normande
commanditée par l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse »**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subventions divers et adhésions » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « Subventions diverses organisme de transport », d'un montant de 20 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à l'Association « Pour une Normandie à Grande Vitesse », une subvention de 20 000 € pour lui permettre de disposer d'une assistance conseil en vue d'une prise en compte des intérêts bas-normands dans la future phase de débat public sur la Ligne à Grande Vitesse Paris-Normandie ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : la subvention sera versée en une fois sur présentation d'une demande de versement de subvention par l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-870

**sur les transports ferroviaires : liaison Cherbourg-Roissy-Dijon avec un TGV -
participation financière de la Communauté d'Agglomération Caen La Mer**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté d'agglomération Caen la Mer, la convention relative au remboursement de la participation financière de cette dernière à la création d'un TGV reliant Cherbourg-Caen-Roissy-Dijon,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-871

sur les transports ferroviaires : modernisation de la ligne Caen - Rennes - section Folligny - Avranches (études projet)

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 1 213 505 € dont :

- 978 628 € pour le dossier « Folligny-Avranches »
- 234 877 € pour le dossier « Avranches-Pontorson » ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France, les subventions suivantes :

- 978 628 € pour l'étude projet de modernisation de la ligne Caen-Rennes - section Folligny-Avranches,

- 234 877 € pour l'étude projet de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution de subventions correspondantes avec, d'une part Réseau Ferré de France pour la section Folligny-Avranches, et d'autre part, l'Etat et RFF pour la modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-872

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Lison - travaux

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 474 378,52 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 474 378,52 € HT, pour la réalisation de travaux de modernisation de la gare de Lison ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-873

sur les transports ferroviaires : convention relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de cinq gares TER de Basse-Normandie sur le périmètre de RFF

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 52 530 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à RFF, une subvention de 52 530 €, pour la réalisation d'études pour la mise en accessibilité PMR des gares de Valognes, Carentan, Pont-l'Evêque, Briouze et Pontorson Mont-Saint-Michel sur le périmètre RFF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-874

**sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique : Nautisme Espace Atlantique 2
(NEA 2)**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Programme Communautaire Mer et Littoral » de 120 000 € votée en 2009, un dossier « NEA 2 » d'un montant de 21 429 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 21 429 € au Conseil Régional de Bretagne, au titre de la participation de la Région Basse-Normandie au projet européen Nautisme Espace Atlantique 2 (NEA 2) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-875

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AP de type SUB «Equipements des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009 le dossier « Equipements des lycées privés » d'un montant de 231 000 €,

- sur l'AE de type SUB « Dotations de fonctionnement des lycées » de 29 299 700 € le dossier « Forfait d'externat » d'un montant de 124 000 € ;

- d'affecter :

- sur l'AP de type SUB «Equipements des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009 un montant de 231 000 € pour le dossier « Equipements pédagogiques »,

- sur l'AE de type SUB « Dotations de fonctionnement des lycées » de 29 299 700 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 10 712 € pour le dossier « Frais divers »,

- . 113 288 € pour le dossier « fonctionnement des lycées publics » ;

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

au titre des équipements des lycées publics

- 22 subventions d'un montant total de 319 588 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 7 subventions d'un montant total de 145 200 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 2 subventions d'un montant total de 22 374,05 €, pour 2 établissements d'enseignement agricole relevant du Comité Régional d'Enseignement Agricole Privé (CREAP), conformément à l'annexe 3,

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 42 subventions d'un montant total de 526 647,32 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 4,

- 6 subventions d'un montant total de 149 630 €, conformément à l'annexe 5 ;

- d'arrêter, pour les établissements mentionnés à l'annexe 6 et pour l'année 2010, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves et aux commensaux, ainsi que les tarifs d'hébergement, conformément aux propositions figurant dans ladite annexe ;

- de modifier la délibération suivante :

** au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés*

- n° 06-437 du 19 mai 2006 : la subvention de 28 723,38 € accordée à la MFR de Balleroy pour l'équipement pédagogique n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, une partie du solde, soit 2 127,57 € est réaffecté à l'acquisition d'extincteurs et de mobilier de salles de cours ;

- d'autoriser :

** au titre des équipements des lycées publics*

- le Lycée « Malherbe » à Caen à utiliser le reliquat de la subvention de 62 000 € accordée par délibération n° 02-302 du 23 mai 2002 pour les travaux de rénovation des cages d'escalier du rez-de-chaussée, soit 11 116,92 €, en le réaffectant à l'acquisition de serres pédagogiques,

- le LP « Les Sapins » à Coutances à réaffecter à l'acquisition d'un vidéoprojecteur, la subvention de 600 € accordée par délibération n° 08-361 du 16 mai 2008, pour l'acquisition d'un lave-linge, cette dernière n'ayant pas été utilisée, suite à la baisse des effectifs de la section ATA du BEP Bioservices,

- le Lycée « Henri Cornat » à Valognes à utiliser le reliquat de la subvention de 4 728 € accordée par délibération n° 09-526 du 3 juillet 2009 pour l'acquisition de loupes binoculaires, soit 1 200 € en le réaffectant à l'acquisition de microscopes,

- le Lycée « Napoléon » à l'Aigle, conformément à l'annexe 7, à utiliser les reliquats des subventions accordées en les réaffectant pour un montant de 20 312,72 € à la viabilisation, pour un montant de 1 515,45 € à l'équipement des différents bâtiments en tapis d'entrée et pour un montant de 22 605,89 € au projet des élèves d'aménagement d'un espace de vie lycéenne,

** au titre de la gestion du patrimoine*

- l'établissement et l'entretien de 2 lignes électriques souterraines par ERDF sur la parcelle CN 193, propriété de la Région, sur laquelle est implanté le hall technologique agroalimentaire du lycée agricole de Thère et non d'une seule ligne comme initialement prévu dans la convention approuvée par délibération n° 06-835 en date du 16 octobre 2006 ;

- de proposer au Préfet de la Région, au titre des équipements, la désaffectation au Lycée Professionnel « Jean Jooris » à Dives sur Mer, d'un tracteur tondeuse Kubota immatriculé 9634 VL 14, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 23 juin 2009 ;

- de verser à France Telecom Orange, la somme de 1 161,42 € en remboursement de la redevance d'occupation du domaine public versée pour la période du 01/08/08 au 19/01/09 au lycée Malherbe à Caen dans le cadre de la convention régissant l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur le toit du bâtiment Norvège. En effet, la redevance annuelle payable d'avance pour la période du 20/01/08 au 19/01/09 s'élevait à 2 474,03 €. Or la Région a résilié ladite convention à la date d'échéance soit le 31/07/08.

En outre, afin de permettre audit opérateur de trouver un site de remplacement pour ses installations, la Région a signé une nouvelle convention du 01/08/08 au 31/12/09 pour le maintien des équipements dans l'établissement, moyennant versement à la collectivité de la redevance annuelle payable d'avance (01/08/08 au 31/07/09) s'élevant à 9 000 € pour laquelle le titre de recettes a été émis. Dans la mesure où la Région a décidé de supprimer les antennes et de les maintenir à nouveau sur le site, il y a lieu de rembourser à l'opérateur la somme précitée en lieu et place du lycée.

- d'autoriser le Président à signer :

- l'acte authentique rédigé par Maître CHUITON, notaire à Caen, régularisant la servitude liée à l'établissement de lignes électriques souterraines par ERDF, conformément à l'annexe 8,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-876

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 13 subventions d'un montant total de 7 692,65 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 35 bourses de 950 € chacune pour les étudiants en BTSA bi-diplômant du Lycée agricole de Saint-Lô Thère, soit un montant global de 33 250 €, conformément à l'annexe 1,
- 2 subventions d'un montant total de 9 000 € conformément à l'annexe 2,

au titre de l'appel à projets unique – budget participatif

- 1 subvention de 10 000 € au LP « La Roquette » à Coutances (Manche) pour l'accueil de « la maison pour agir » de novembre 2009 à janvier 2010,
- 3 subventions d'un montant total de 20 895 € dont un complément de dossier conformément à l'annexe 3,

au titre des EPI, boîtes à outils et tenues professionnelles

- 3 subventions d'un montant total de 4 255 € pour les EPI, conformément à l'annexe 4,
- 2 subventions d'un montant total de 9 120 € pour les tenues professionnelles, conformément à l'annexe 5 ;

- de donner un avis favorable, au titre de la désignation de personnalités qualifiées, conformément aux tableaux joints en annexe 6, aux propositions des Inspecteurs d'Académie du Calvados, de la Manche et de l'Orne concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;

- de procéder, au titre de la désignation de personnalités qualifiées, conformément aux tableaux joints en annexe 6, aux désignations, d'une part, des deuxièmes personnalités qualifiées après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux et, d'autre part, à celle de la deuxième personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du Lycée Maritime et Aquacole à Cherbourg suite à un départ en retraite ;

- d'annuler une bourse de mobilité internationale, soit 426 €, attribuée par délibération n° 09-456 du 19 juin 2009 au Lycée Privé « Sainte Ursule » à Caen, le stage ayant été annulé en raison du désengagement de l'entreprise ;

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 17 lauréates du Prix de la vocation scientifique et technique des Jeunes Filles, joint en annexe 7 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-877

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 10 subventions d'un montant total de 58 268,60 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-878

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE de type AESUB « 5EHCPER » de 1 560 780 € votée en 2009, un montant global de 5 390 € sur le dossier «aide au démarrage » ;

- d'affecter :

- sur l'AE «Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 560 780 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 11 800 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,

- sur l'AP de type APSUB « 5EHCPER» de 7 116 520 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 800 € au titre de la rénovation d'équipements ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe

- 11 800 € à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction sise à Epron,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

au titre de la politique régionale hors CPER

- 5 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la rénovation d'équipements de la halle sportive sur le Campus I à Caen ;

- de réduire de 5 390 € la subvention de 30 000 € attribuée par délibération n° 09-760 du 23 octobre 2009, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la licence professionnelle « maintenance en milieu nucléaire » délivrée par l'UFR de Sciences en partenariat avec le lycée « A. de Tocqueville » à Cherbourg-Octeville, portant ainsi à 24 610 € le nouveau montant de l'aide accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-879

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un montant de 121 000 € sur le dossier « fonctionnement des écoles de formation paramédicale » ;

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 121 000 € au titre de la gratuité des formations ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 448 693 € dont 60 541 € pour les bourses sociales et 388 152 € pour les bourses paramédicales, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2. Ces bourses seront versées en deux fois soit : un 1^{er} versement en décembre 2009, pour un montant de 224 950 € (30 270,50 € pour le social, 193 472,50 € pour le paramédical et 1 207 € pour les ambulanciers), le solde à la fin du 1^{er} trimestre 2010,

- une subvention globale d'un montant de 1 680 100,70 € relative au financement de la gratuité des études de formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, au titre de l'année de formation 2009/2010 et répartie entre les instituts de formations sanitaires et sociales conformément à l'annexe 3. Cette subvention sera versée en deux fois, soit : un 1^{er} versement en décembre 2009, pour un montant de 840 050,31 €, un second versement au cours de l'année 2010 ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-639 du 25 septembre 2009 :

- en supprimant le nom des étudiants repris dans le tableau figurant à l'annexe 4a,

- en modifiant le montant des bourses pour les élèves mentionnés dans le tableau figurant à l'annexe 4b ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-880

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 080 000 € votée et modifiée en 2009, un montant de 91 390 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin »,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 370 000 € votée et complétée en 2009, un montant de 84 991 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 14 750 € pour la valorisation touristique des patrimoines,

- 11 200 € pour l'appui à l'élaboration de projets territoriaux de développement durable pour les collectivités,

- 12 000 € pour dynamiser et soutenir les actions et initiatives culturelles,

- 23 573 € pour l'expo Terre de Bâisseurs,

- 8 750 € pour la communication autour du thème de l'architecture en terre,

- 4 497 € pour le réseau de mesure (suivi hydrologique et hydraulique),

- 4 500 € pour le développement de la Marque Parc et du « consommer local »,

- 3 000 € pour la coopération internationale,

- 3 375 € pour le management environnemental dans les entreprises de la Côte Est du Cotentin,

- 1 000 € pour le Plan Climat Energie Territorial,

- 750 € pour une étude petits boisements dans la filière bois-énergie,

- 3 275 € pour la sensibilisation du grand public au réchauffement climatique et aux économies d'énergie,

- 720 € pour la campagne « display »,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 2 500 € pour l'acquisition de matériel de charrier au centre de formation à la construction en terre,

- 5 000 € pour la réalisation d'un bloc sanitaire au centre de formation à la construction en terre,

- 1 250 € pour l'acquisition de matériel de rangement et de vestiaires au centre de formation à la construction en terre,

- 3 741 € pour le réseau de mesure (matériel de mesure et de suivi piézométrique),

- 57 000 € pour le fonds de sauvegarde Terre-Chaume,

- 11 000 € pour l'acquisition de matériel informatique,

- 4 500 € pour l'amélioration du Système d'Information ;

- de prendre acte que le montant des dépenses subventionnables du dossier « Développer la filière bois énergie » est ramené à 2 250 € et celui du dossier « Soutenir les filières éco-matériaux » à 14 225 €, le montant des subventions accordées pour ces opérations par délibération n° 08-263 du 18 avril 2008 restant inchangées ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-881

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 080 000 € votée et modifiée en 2009, un montant de 18 944 € pour le dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine »,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 370 000 € votée et complétée en 2009, un montant de 13 797 € pour le dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 5 000 € pour le programme initial de la coopération décentralisée,

- 8 750 € pour le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable,

- 3 194 € pour la reconstitution de la trame sylvo-bocagère (concours bocage),

- 2 000 € pour les 1ères rencontres des jeunes délégués du développement durable,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 9 806 € pour la reconstitution de la trame sylvo-bocagère (plantations de haies),

- 3 991 € pour le programme de gestion des vergers;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers « renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable », « reconstitution de la trame sylvo-bocagère » et « programme initial de la coopération décentralisée » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-882

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux - Parc Naturel Régional du Perche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 080 000 € votée et modifiée en 2009, un montant de 84 139 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche »,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 370 000 € votée et complétée en 2009, un montant de 34 793 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 6 000 € pour le cycle de conférences pour l'année 2009,

- 7 000 € pour la publicité et la communication sur le patrimoine culturel du Perche,

- 3 700 € pour la mise en valeur des tables de lecture des paysages,

- 10 000 € pour la réalisation d'outils architecturaux,

- 10 000 € pour l'appui aux filières agricoles identitaires et de qualité, promotion et commercialisation,

- 37 339 € pour la révision de la Charte - impression charte et plan du Parc,

- 4 600 € pour révision de la Charte - évaluation,

- 3 000 € pour les reportages photographiques et l'acquisition d'ouvrages spécialisés,

- 2 500 € pour la gestion différenciée des bords de route,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 13 000 € pour le programme de plantations de haies,

- 10 233 € pour les travaux de valorisation du domaine et de mise en sécurité,

- 11 560 € pour l'aménagement des bureaux (accueil administratif) ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-883

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 630 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 680 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 44 224 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources en eau – hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 000 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 630 € au Syndicat Mixte du Val de Vire (Manche), pour l'achat d'une mallette pour le réseau de suivi complémentaire de la qualité des eaux, pour un montant subventionnable de 2 100 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 2 562 € à la Communauté de Communes de Bayeux Intercom (Calvados), pour l'étude hydraulique d'un sous-bassin versant de la Seules à Vaux-sur-Seules, pour un montant subventionnable de 12 810 €,

- 118 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 458 €, conformément au tableau joint en annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

au Syndicat Mixte du Val de Vire

- 2 550 € pour la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux 2009-2010, pour un montant subventionnable de 8 500 €,

à la CATER de Basse-Normandie

- 32 260 € pour son fonctionnement 2010, pour un montant subventionnable de 293 260 €,

☐ au Conseil Général de la Mayenne

- 6 900 € pour l'animation du SAGE Mayenne pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 60 000 €,

- 414 € pour les actions de communication du SAGE Mayenne en 2009, pour un montant subventionnable de 1 380 €,

☐ au Syndicat Intercommunal d'assainissement du bassin de la Tanche (Orne)

- 2 100 € pour la création d'un poste de technicien de rivière à 0,2 ETP en 2009, pour un montant subventionnable de 7 000 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition d'un guide « Pêche et tourisme » 2010, pour un montant subventionnable de 6 029 €,

- 1 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour l'édition d'un guide « Pêche dans le département du Calvados » 2010, pour un montant subventionnable de 6 514 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec la CATER de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-884

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 880 882 € dont :

. 158 192 € pour le dossier « Economies d'énergie »
 . 711 190 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 11 500 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier « Economies d'énergie » d'un montant de 6 400 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Bilan Carbone®

- 2 850 € à la Société ACROBA à Reux (Calvados), pour la réalisation d'un bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 700 € HT),

Diagnostic énergétique

- 14 840 € à DCNS NA Cherbourg (Manche), pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de leur site (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 29 680 € HT),

- 4 760 € à la Ville de Cherbourg-Octeville (Manche), pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique sur 25 bâtiments communaux (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 800 € HT),

- 1 960 € à la Société d'Economie Mixte Immobilière de l'Arrondissement de Cherbourg (SEMIAC) (Manche), pour la réalisation d'un conseil d'orientation énergétique sur la résidence Les Gentianes (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 € HT),

HQE

- 21 942 € à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre Eglise (Manche), pour le surcoût HQE de la construction d'une maison communautaire de services (36,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 59 680,92 € HT),

- 2 940 € à la Communauté de Communes d'Ecouché (Orne), pour la réalisation d'une simulation thermique dynamique d'une structure multi-accueil (53,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 500 € HT),

Défi'Bat

- 33 400 € à la Communauté de Communes de Brécey (Manche), pour la construction d'un immeuble de 10 logements,

- 69 500 € à la société civile les « Z'Ecobatisseurs » (Calvados), pour la construction de 13 logements groupés et d'un local commun à Louvigny,

Véhicules propres

- 3 000 € à la Ville de Caen (Calvados), pour l'acquisition d'un véhicule électrique (16,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 868 € HT),

- 3 000 € à la Ville de Bayeux (Calvados), pour l'acquisition d'un véhicule électrique (13,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 21 994 € HT),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »Bois-énergie

- 28 051 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2009-6&7),

- 3 780 € à la Commune de Vimoutiers (Orne), pour la réalisation d'une étude de faisabilité (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 560 € HT),

- 4 321 € à la SCI Fradimmo (Calvados), pour l'acquisition d'une chaudière bois (23,9 % de la dépense subventionnable s'élevant à 18 034 € HT),

- 68 700 € à Provinces Energie à Cherbourg-Octeville (Manche), pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois, quartier des Provinces (1,8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 900 734 € HT),

Solaire thermique

- 6 488 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour la production d'eau chaude solaire d'une salle de traite, de logements sociaux et d'un réfectoire,

Photovoltaïque Pro

- 82 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles, un bâtiment industriel et sur une station d'épuration,

Géothermie

- 7 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'une pompe à chaleur au sein de leur habitation principale,

Dispositif chèque

- 510 350 € aux 585 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-09),

☐ au titre du dossier « Volet territorial »

- 4 500 € à la Communauté de Communes de Sèves-Taute (Manche), pour la réalisation d'un diagnostic énergétique en éclairage public (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 000 €),

- 7 000 € à la Communauté de Communes du Canton de Cerisy-la-Salle (Manche), pour la réalisation d'une étude de ZDE (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 750 €),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 6 400 € à EnviroBAT BN à Saint-Gilles (Manche), pour la mise en place du programme d'actions 2009-2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 800 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'annuler les subventions suivantes, attribuées par délibération :

** n° 09-765 du 23 octobre 2009 (annexe 2)*

- 7 500 € à l'EARL VAN De VEN à Mery-Corbon (Calvados), pour l'installation d'un panneau photovoltaïque,

- 7 500 € à la SARL SOLACOM à Coutances (Manche), pour l'installation d'un panneau photovoltaïque,

* n° 09-643 du 25 septembre 2009

- 2 000 € à Calvados Habitat à Caen (Calvados), pour la réalisation d'un logement individuel au sein de la résidence « le Bout du Haut » à Villerville,

- 9 616 € à la SCEA d'Outremer à La Lucerne d'Outremer (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois (annexe 1 « Bois Pro 2009-4 ») ;

- de modifier la délibération n° 07-641 du 21 septembre 2007 comme suit :

- les deux subventions de 2 660 € initialement accordées à LAMY Syndic pour la réalisation de pré-diagnostic énergétique de la Résidence Marine Est et de la Résidence les Aubépines à Caen (Calvados), sont attribuées au Cabinet Aumond-Gibon-Prairie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-885

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – Espaces Info-Energie (EIE)

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier « Espace InfoEnergie » d'un montant de 65 914 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre du dossier « Espace Info Energie », une subvention de 65 914 € à Biomasse Normandie, pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2010 (48 % de la dépense subventionnable s'élevant à 136 568 € HT) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-886

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 86 500 € dont :

- 11 500 € pour le dossier « Prix régional du développement durable »,

- 25 000 € pour le dossier « Mise en œuvre de l'Agenda 21 régional », soit 10 000 € au titre des secondes Assises Régionales du Développement Durable et 15 000 € au titre du développement du covoiturage à l'échelle régionale,

- 50 000 € pour le dossier « Soutien aux Agendas 21 locaux des collectivités » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 500 € aux quatre lauréats du Prix régional du développement durable 2009 mentionnés à l'annexe 1,

- 50 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour l'élaboration de son Agenda 21 local, sous réserve de l'envoi à la Région, d'une copie de la délibération du bureau de la Communauté relative à ce projet en date du 19 novembre 2009, une fois celle-ci rendue exécutoire (sur un montant subventionnable de 210 000 €) ;

- de prendre en charge, dans le cadre des secondes Assises régionales du Développement durable organisées le 2 décembre 2009, les frais de déplacement de restauration et d'hébergement des intervenants listés en annexe 2,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Denis CHEISSOUX la convention de cession de droits d'auteur jointe en annexe 3,

- la convention d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'un Agenda 21 local avec la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, conformément au modèle de convention type approuvé par délibération n° 09-20 du 19 mars 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-887

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 2 981,55 € pour le financement des Outils PRDFP,
- 4 000 € pour le financement du partenariat,
- 159 193 € pour le financement de l'AIO dont :
 - . 70 000 € pour la prise en charge des frais de transport des scolaires et des adultes dans le cadre de la manifestation Place aux Métiers 2009,
 - . 5 000 € pour la réalisation d'une plaquette informative relative aux Olympiades des Métiers,
 - . 2 000 € pour l'achat de tenues vestimentaires dans le cadre du Salon Nautic 2009,
 - . 49 568 € pour permettre le règlement des sommes suivantes :
 - ° 40 000 € au Groupe l'Etudiant,
 - ° 9 568 € à la Société LN DEVELOPPEMENT pour la couverture télévisuelle de la manifestation Place aux Métiers 2009,
- 2 600 € pour le financement de la VAE ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* *au titre des Outils PRDFP*

- 2 981,55 € à l'INSEE,

* *au titre du partenariat*

- 4 000 € à l'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie du Calvados (UMIH),

* *au titre de l'Animation Information Orientation*

- 17 000 € à l'Association « Entreprendre pour apprendre Basse-Normandie »,
- 7 625 € au Centre Régional Information Jeunesse(CRIJ) de Basse-Normandie,
- 8 000 € à Carrière 2000 – Cherbourg,

* *au titre de la VAE*

- 2 600 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe ;

- de modifier la délibération n° 09-769 du 23 octobre 2009 comme suit :

- la subvention de 3 000 € est attribuée à l'Association « Art'Syndicate », pour la prise en charge de l'animation artistique de la quatrième édition de « Place aux Métiers » les 19, 20 et 21 novembre 2009 et non à la compagnie « l'Oreille Arrachée » comme initialement prévu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-888

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un montant de 144 628,58 au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 144 628,58 € réparti comme suit :

- * au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM)

- 3 882,12 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du financement des budgets participatifs (axe 2 du COM)

- 12 213,06 € aux organismes gestionnaires des CFA, conformément à l'annexe 2,

- * au titre du financement des aides aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM)

- 22 578 € à l'organisme gestionnaire du CFA 3IFAd'Alençon,

- 9 900 € à l'organisme gestionnaire du CFA FIMAgneaux,

- * au titre des bilans cognitifs (axe 7 du COM)

- 3 150 € à l'organisme gestionnaire du CFA du BTP61 « Roger Ducre »,

- * au titre du financement de la FOAD (axe 5 du COM)

- 38 030,40 € à l'organisme gestionnaire du CFA du BTP 61 « Roger Ducre »,

- * au titre du financement des Brevets « Informatique et Internet » (axe 5 du COM)

- 26 820 € à l'organisme gestionnaire du CFA du BTP 50 « Paul Bocage »,

- * au titre de l'évolution de la carte des formations du CFA agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët par la voie de l'apprentissage (axe 1 du COM)

- 28 055 € à l'EPLEFPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-889

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 335 114 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices,
- 3 000 € au titre du Réseau d'Accueil et autres dispositifs ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 335 114 € aux organismes de formation, au titre des formations préparatoires, conformément à l'annexe 1,

- 3 000 € à l'Association Régionale des Missions Locales et PAIO, au titre du Réseau d'Accueil et autres dispositifs ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-890

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 7 886,70 €, pour le programme « Financements individuels » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des « Financements individuels », une subvention de 7 886,70 € répartie conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-891

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 18 105 € pour les microprojets associatifs ;

- sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour la période 2007-2013, une programmation de 18 105 € sur la mesure Microprojets (mesure 4.2.3.) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, une subvention de 18 105 €, représentant 78,7 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'Association du Signe, pour la création d'une maison d'édition associative pour la jeunesse « Les Editions du Signe » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide ;

- d'ajuster le plan de financement de la subvention globale FSE 2007-2013, sans modification du montant total et des taux d'intervention, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-892

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 73 782 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 73 782 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-893

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes et adultes relais

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 11 301,19 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et adultes relais ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 11 301,19 € dont :

- 582,40 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 8 418,79 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2,
- 2 300 € pour la formation des adultes relais, conformément à l'annexe 3 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-894

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 23 540 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide du reclassement » et « Formation des actifs », les subventions suivantes :

- 3 540 € au Groupe FIM,

- 20 000 € au Comité Intersyndical pour le Développement Régional Economique (C.I.D.R.E.) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-895

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 21 563,50 €, pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 2 940 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 18 623,50 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de la formation décrite à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 09-159 du 20 mars 2009 comme suit :

- les trois subventions d'un montant total de 13 180 € sont attribuées au CESR de Ifs et non au CESR des Estuaires comme initialement prévu ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément à l'annexe 4,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-896

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la modification relative à un agrément à rémunération, attribué par délibération n° 09-373 du 29 mai 2009, modifiée par la délibération n° 09-778 du 23 octobre 2009, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-897

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 2 150 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 306 089 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 52 100 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture - CPER » de 27 100 000 € votée en 2008, un montant de 600 000 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »

- * *sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 306 089 €, conformément à l'annexe 1,

- * *sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 52 100 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2,

- au titre du Contrat de Projets Etat-Région

- 600 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la réalisation de la tranche 1 de la restauration du théâtre ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'annuler :

- la subvention de 15 257 € € attribuée par délibération n° 08-58 du 15 février 2008, à la Commune de Barfleur, pour l'extension de la bibliothèque municipale, ce projet ne sera pas réalisé dans sa forme initiale,

- la subvention de 2 150 € attribuée par délibération n° 09-269 du 24 avril 2009, à l'Association La Poésie/nuit pour la publication de l'ouvrage « La Poésie/nuit » (ouvrage collectif), cette publication ne pouvant être menée à son terme ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association FRAC de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le FRAC de Basse-Normandie, la convention de mise à disposition des oeuvres de Jeppe HEIN, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-898

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 34 000 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 1 496,69 €, pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

• d'attribuer au titre du programme « Education artistique et culturelle », les subventions suivantes :

- 34 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 1 496,69 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
. présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
. ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations Théâtre des Furies et Savoir faire et découverte ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-899

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 13 000 € pour le dossier « Contribution au rayonnement de la Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », une subvention de 13 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-900

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 4 300 €, pour le dossier « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;
- d'attribuer au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », une subvention de 4 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-901

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 406 746 € votée en 2009, un montant de 58 800 € pour le dossier « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 58 800 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations pour le Rayonnement de la Musique Ancienne de Lisieux, Images d'Outre Rhin et Office de Tourisme de Livarot ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-902

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 250 000 € votée en 2009, un montant de 22 476 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Régional »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 900 000 € pour le dossier « Valorisation du patrimoine »,

- sur l'AP « Culture - Contrat de Projets Etat-Région » de 27 100 000 € votée en 2008, un montant de 1 000 000 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », un montant global de subventions de 1 922 476 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

• de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les avenants financiers relatifs à la réalisation de travaux à la Chapelle de la Vierge et sur la travée ouest de l'église abbatiale de Mondaye, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-903

sur la culture : comité technique du Pôle Régional d'Art Contemporain

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer, dans le cadre de la participation de deux personnes (la Directrice de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et le consultant) aux travaux du comité technique du Pôle Régional d'Art Contemporain (PRAC), selon le cas, les modalités de remboursement des déplacements suivantes :

- 0,40 €/km en cas d'utilisation d'un véhicule personnel,
- le prix du billet de train ;

- de prendre en charge ces frais de déplacement à compter du 1^{er} novembre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-904

sur la culture : 1 % artistique

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer, dans le cadre de la participation de personnalités qualifiées aux travaux du comité artistique, les modalités d'indemnisation suivantes : 300 € nets par demi-journée ainsi que les frais de déplacement (0,40 €/km) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-905

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 944 006 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 54 800 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant total de subventions de 54 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prendre en charge aux frais réels les déplacements, l'hébergement et la restauration de Mme Nadège LECLUSE, lors de son déplacement à Rome du 13 au 14 décembre 2009 et à Dakar du 17 au 22 janvier 2010 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région concernant l'animation des Afrikales du 20 octobre 2009, dans le cadre de la journée normande de la coopération décentralisée et du développement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-906

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 520 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 45 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, une subvention de 45 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-907

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 100 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 43 036 €;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 43 036 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,

- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable ou le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-908

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2009/2010, la subvention suivante :

- **Caen Basket Calvados**

Versement 2009 : 20 000 €

Subvention totale saison 2009/2010 : 20 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-909

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 45 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-910

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 000 € à MUZIC AZIMUT, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-911

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Foncier » de 1 550 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds friche » d'un montant de 252 540 €,

- sur l'AE « Foncier » de 30 000 € votée en 2009, un montant de 10 800 € pour la convention de partenariat ADEF - Région Basse-Normandie ;

• d'attribuer :

- 252 540 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, correspondant au fonds friche, répartis conformément à l'annexe jointe,

- 10 800 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à l'ADEF dans le cadre de la convention de partenariat ADEF - Région Basse-Normandie ;

• de fixer pour l'EPFN, les modalités de versement d'acomptes suivantes :

* un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

* un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ADEF, la convention de partenariat jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-912

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DENIAUD, THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 748 €, au titre du programme de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville ;

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 10 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la Communauté de communes du Pays d'Argentan ;

• d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région

. 4 748 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour l'opération de réhabilitation de l'ex-bibliothèque de l'Amont Quentin, représentant 3 % de la dépense éligible sur un coût global de 150 000 € HT,

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région

. 10 000 € à la Communauté de communes du Pays d'Argentan, pour l'opération d'évaluation du PRU et du CUCS, représentant 28,6 % de la dépense éligible sur un coût global de 35 000 € HT ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-913

sur le logement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opération de développement local » de 900 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 400 000 €, au titre de l'année 2009 de la convention pour la gestion des aides de l'habitat privé entre la Région Basse-Normandie et l'Agence Nationale de l'Habitat 2009-2011 ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 400 000 € à l'Agence Nationale de l'Habitat, dans le cadre de la convention, pour la gestion des aides de l'habitat privé,

- 33 333,04 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe I, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Plain Cotentin dans le cadre de la dotation globale de 37 700 € accordée à ce dernier par délibération n°09-802 du 23 octobre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention financière « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale du Plain du Cotentin et son volet économique « Opération Rurale Collective », jointe en annexe II,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-914

sur le logement des jeunes : convention Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) - Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement des jeunes » de 375 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 35 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), les subventions suivantes :

- 10 000 € pour l'organisation des premières Rencontres pour l'accueil et l'habitat des jeunes,

- 25 000 € pour mener une politique en faveur du logement des jeunes sur les territoires ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale établie entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-915

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2009 - actions expérimentales

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politique de la ville » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 000 € pour la thématique « actions expérimentales » de l'appel à projets « Réinventons la ville - Edition 2009 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à Artefact Prod à Hérouville-Saint-Clair, pour son projet d'ateliers d'écriture et de bande dessinée, dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2009 », thématique « actions expérimentales » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-916

sur la politique de la ville : sélection des lauréats du second prix régional « Réinventons la Ville »

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 500 € pour le second prix régional « Réinventons la ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour un montant total de 4 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opérations	Subventions
Espace Xavier Rousseau (Argentan)	Création et animation de ludothèque	1 500 €
Association Etincelle (Lisieux)	« Image de soi »	1 500 €
Centre socioculturel et sportif Léo Lagrange (Colombelles)	Accompagnement social du renouvellement urbain de la ville	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-917

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 12 071,25 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 853,25 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 5 392,48 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-918

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et Solidarités » de 210 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et Solidarités », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
LE MONDE DE LUCAS 90 Boulevard Yves Guillou BP 16115 14064 CAEN Cedex 4	Financement de la journée de Noël, le 20 décembre 2009 pour 300 enfants malades et démunis de la Région Basse-Normandie	1 000 €
COLLECTIF SIDAGIR ENSEMBLE Planning Familial du Calvados 11, place de la Demi-Lune 14000 CAEN	Financement de la journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA 2009, le 1 ^{er} décembre 2009 dans le département du Calvados	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-919

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant les articles 4 et 7 de la convention n° 2009-AGRI-96 relative à l'Association OUEST INSPECTION (délibération n° 09-395 du 29 mai 2009), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-920

sur l'agriculture : installation et emploi agricole Hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 350 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 55 626 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 55 626 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires dont :

- 9 600 € pour l'aide aux investissements productifs, conformément à l'annexe 1,
- 6 026 € pour l'aide aux investissements CUMA, de la mesure 121C2, conformément à l'annexe 2,
- 40 000 € pour l'aide aux investissements dans les CUMA-PMBE, conformément à l'annexe 3 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

** pour les aides aux investissements productifs*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

** pour les aides aux investissements collectifs CUMA*

- les aides sont accordées sur la base de 20 % du montant HT de la dépense, dans la limite de 10 000 € par bénéficiaire, pour un montant minimum des dépenses éligibles de 4 000 €,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

** pour les aides PMBE-CUMA*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'annuler la subvention de 2 000 € attribuée par délibération n° 06-290 du 24 mars 2006, au GAEC Leville, pour l'achat d'un tracteur, cette société ayant abandonné son projet ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions correspondantes jointes en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-921

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 196 000 € votée et complétée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 35 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 35 000 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-922

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 16 345,47 €, au titre des contrats de parrainage, épartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-923

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER - investissement - investissements nécessaires à une démarche qualité

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, par l'intermédiaire de l'ASP, pour un montant total de 148 230,05 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 350 000 € accordée préalablement à l'ASP pour la prise en charge des dossiers « Investissements nécessaires à une démarche qualité » au titre de l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide de 15 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'annuler la subvention de 1 590 € (795 € Région et 795 € FEADER 121 C5) attribuée par délibération n° 09-396 du 29 mai 2009, à M. Joël COUPRY (St-Georges d'Annebecq - Orne), pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux, suite à la non réalisation de ce projet ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser :

- . les subventions de la Région,

- . la contrepartie FEADER sur les dossiers figurant en annexe, pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-924

sur l'agriculture : appui aux filières - filières végétales HCPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 500 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 11 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de 11 000 €, aux 11 bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-925

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 660 000 € votée et diminuée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 56 130 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 56 130 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles figurant dans le tableau joint en annexe ;
- de prévoir pour les dossiers figurant en annexe, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,
 - ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- de modifier la délibération n° 08-208 du 21 mars 2008 comme suit :
 - la subvention de 1 950 € attribuée initialement à Mme Marie-Christine ESVAN, pour l'aménagement d'une piste et d'une carrière, est transférée à l'Association Saint-Léger ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-926

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 230 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 364 043 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à Caval'orne pour l'organisation du Jumping d'Alençon, édition 2009 (montant subventionnable : 191 035 € HT),

- 15 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche, pour l'élaboration d'un schéma de développement de la filière cheval percheron (montant subventionnable : 65 000 € TTC),

- 9 000 € au Comité régional d'Equitation de Normandie pour sa participation au Salon du Cheval - édition 2009 (montant subventionnable : 9 000 € TTC, correspondant à l'habillage du stand),

- 179 943 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour sa participation au projet AIMOT/TENDINAGE (taux d'aide 100 %),

- 140 100 € à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments pour sa participation au projet « HippoKamp » (montant subventionnable : 397 219 € HT) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de Caval'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-927

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles -
fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 665 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 32 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Office de Tourisme de Livarot, pour l'organisation de la 22^{ème} foire aux fromages de Livarot (édition 2009), sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 40 500 € TTC,

- 30 000 € à INPACT Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle TTC fixée à 62 000 €, pour le projet « favoriser le développement d'une agriculture durable s'appuyant sur des débouchés locaux, moteurs de dynamique pour l'emploi rural » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier « Foire aux fromages de Livarot 2009 » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes ainsi que l'avenant à la convention n° 2009-AGRI-126, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-928

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 173 021,23 €, les 56 aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-929

sur la pêche et les cultures marines : contribution de la Région Basse-Normandie au livre vert

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la contribution de la Région Basse-Normandie au livre vert de la Commission européenne sur la réforme de la Politique Commune de la pêche jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-930

sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisation de producteurs – aide pour Granvil'mer

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'avance remboursable « restructuration d'une PME en difficulté », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant précité et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-931

sur la pêche et les cultures marines : Ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, les titres de recettes suivants :

- 22 715,52 € à l'encontre de M. Ludovic HOUYVET dans le cadre de la vente de son navire « Cap Lévi »

- 60 268,81 € à l'encontre de M. Loïc LEBAS et l'AC.A.G.M. dans le cadre du naufrage du navire « L'endurance » ;

- de résilier :

- la convention du 20 décembre 2004 entre le CEBANOR et M. Ludovic HOUYVET,

- la convention du 6 septembre entre le CEBANOR, M. Loïc LEBAS et l'A.C.A.G.M. ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-932

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER – investissements
à bord des navires de pêche**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 6 287,84 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 3 294,02 € à M. Romain LANEELLE – Navire « Valensillia », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 43 920,26 €,

- 1 496,91 € à M. Frédéric LEJUEZ – Navire « Père Arthur », soit 5 % d'un dépense prévisionnelle de 29 938,30 €,

- 1 496,91 € à M. Daniel LEJUEZ – Navire « Majesty », soit 5 % d'un dépense prévisionnelle de 29 938,30 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant ci-dessus,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-933

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – investissement –
installation des jeunes pêcheurs**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 1 290 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation des jeunes pêcheurs » d'un montant de 13 125 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, les subventions suivantes :

- 11 250 € à M. Grégory VASSEL, acquéreur du navire « Tin Dan », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 300 000 € HT ;

- 1 875 € à M. Patrick LENOEL, acquéreur du navire « Madinina », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 50 000 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-934

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – fonctionnement –
Prospective Etudes Coopération (Aide exceptionnelle)**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Prospective-Etudes-Coopération » d'un montant de 4 586,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention de 4 586,40 € à l'ARDECOM pour la mise en œuvre de l'audit de restructuration du système des coopératives maritimes de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2009-P-5 joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-935

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER – investissement – investissements productifs dans le mareyage

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Cultures marines hors CPER » de 725 000 € votée en 2009, un dossier « Investissement productifs dans l'activité de mareyage » d'un montant de 57 311,12 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs de l'activité de mareyage, pour un montant total de 57 311,12 €, les subventions suivantes :

- 50 747,57 € à la SARL Marée des Iles, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 338 317,19 € HT, pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment de mareyage et, l'acquisition de matériel (laveur, convoyeur, calibreuse, compresseur,...),

- 6 563,55 € à M. Bruno MARTIN, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 43 757,02 € HT, pour la construction d'un bâtiment pour la vente des produits de la mer ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- d'autoriser le Président à signer :

- la conventions d'attribution correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-936

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu – études et recherche hors CPER – fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources et Milieu hors CPER » de 584 000 € votée en 2009, un montant de 232 451 €, pour le dossier Etudes et Recherche ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de 232 451 € réparti de la manière suivante :

* à Normandie Fraîcheur Mer

- 72 120 € pour l'étude « Valorisation régionale des coproduits de la pêche », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 79 320 € TTC,

* à l'IFREMER

- 32 400 € pour le programme Ressources Halieutiques de Basse-Normandie RHBN, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 162 500 € HT,

- 126 206 € pour le Programme Environnement Ressources Conchylicoles et Littoral de Basse-Normandie (PERLBN) sur la base d'une dépense prévisionnelle de 703 652 € HT dont :

- 65 506 € pour le projet AGIL BN (Aide à la Gestion Intégrée du Littoral), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 222 677,88 € HT,

- 60 700 € pour le projet OGIVE (Outils de Gestion Intégrée et de Valorisation des Ecosystèmes Conchylicoles Normands), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 485 300 € HT,

* à l'Association Pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens

- 1 725 € pour le programme CAPOERA, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 52 564 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une première avance de 50 % sera versée à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde, sur présentation des différentes synthèses de cette étude, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et de dépenses. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-937

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 46 973,43 € dont :

- 30 552,10 € pour le dossier « FACIT »,
- 16 421,33 € pour le dossier « Réseaux » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* au titre du FACIT

- 30 552,10 € conformément à l'annexe 1,

* au titre des Réseaux

- 16 421,33 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique (FRPAT) de Normandie, en complément de subvention lié au déménagement de cette structure, sur la base d'une dépense subventionnable de 297 921,33 €;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour la FRPAT,
- 1^{er} octobre 2009 pour la Communauté de Communes entre Plage et Bocage,
- 28 octobre 2009 pour le Syndicat Mixte du Cotentin ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention n° 09P00008 entre la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique et la Région, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-938

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant global de 441 762,72 € dont :

- 425 720,72 € pour le dossier « Tourisme Social »,
- 542 € pour le dossier « Cheval »,
- 15 500 € pour le dossier « Tourisme de Découverte et d'Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

- 425 720,72 € à l'Association Familiale « Bon Séjour – La Plage », pour la construction de 24 gîtes au relais Bon Séjour de Merville-Franceville (Calvados), sur la base d'une dépense subventionnable de 2 128 603,62 € HT,

- 542 € au titre du « Cheval » conformément à l'annexe 1,
- 15 500 € au titre du « TDE », conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 27 juillet 2009 pour l'Association Familiale « Bon Séjour – La Plage »,
- 15 octobre 2009 pour la Communauté de Communes de l'Elle,
- 17 octobre 2009 pour la SARL « Lehodey Vani-Bois » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon les cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-939

sur les affaires juridiques : Centre des Technologies Nouvelles (CTN)

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention tripartite relative à la reprise d'activité de l'Association CTN ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CTN et la MIRIADE, la convention précitée, et notamment les actes de transfert des contrats du CTN à la Région, **avec effet au 1^{er} octobre 2009**, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-940

sur le patrimoine : SAFER - convention relative à l'extension du site de l'Institut de Pathologie du Cheval sur la Commune de Goustranville

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Institut de Pathologie du Cheval » de 90 000 € votée en 2009, un dossier « Institut de Pathologie du Cheval » d'un montant de 89 338,90 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 89 338,90 € à la SAFER de Basse-Normandie, pour l'acquisition d'une parcelle, dans le cadre du projet d'extension de l'Institut de Pathologie du Cheval ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAFER de Basse-Normandie, la convention relative à l'extension du site de l'Institut de Pathologie du Cheval sur la Commune de GOUSTRANVILLE (14), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-941

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 154 400 000 € votée et modifiée en 2009, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-942

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 4 700 € réparti comme suit :

* à l'unanimité,

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association 10fusion	Organisation de concerts les rockeurs ont du coeur les 4 et 5 décembre 2009	1 500 €
Association Label Mère	Prix du jury pour le groupe Oswando à l'occasion de la Foire de Caen 2009	1 500 €

* à l'unanimité, moins une abstention (M. TOURRET)

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office de Tourisme Saint Hilaire du Harcouët	27 ^{ème} édition du spectacle de la crèche vivante	1 700 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-943

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Orne	Organisation d'une course interrégionale de Canoë Kayak à Rabodanges le dimanche 29 novembre 2009	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-944

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, un montant total de subventions de 2 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
FNACA Trouville Deauville et ses environs	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Nationale des Pupilles de la Nation des Orphelins de Guerre ou du Devoir de l'Orne	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Le Vast (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Carnet (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500 €
Commune de La Lacelle (61)	Acquisition d'un drapeau, pour les anciens combattants	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-945

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Rail Miniature Club 50	Organisation d'une exposition Maquett'expo les 12 et 13 décembre 2009	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-946

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Secours Populaire Français de l'Orne	Congrès départemental le samedi 7 novembre 2009 à Argentan	700 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-947

sur la promotion de la Région : Salon Nautique et Salon du Cheval 2009

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager et de mandater sur le chapitre 930 du Budget de la Région, le montant des factures de restauration et d'hébergement de Monsieur Thierry DESLANDES, Chargé de Communication événementielle à la Direction de la Communication, dans le cadre de l'organisation de la présence de la Région, d'une part, au Salon Nautique et d'autre part, au Salon du Cheval qui se tiendront au mois de décembre 2009 à Paris ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-948

**sur la promotion de la Région : Normandie Mémoire-Espace Historique - 65^{ème}
Anniversaire du retour des camps**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Association Normandie Mémoire, pour la commémoration du 65^{ème} Anniversaire du retour des prisonniers des camps de concentration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-949

sur les Systèmes d'Information : sortie de l'inventaire de matériels

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- jointes ;
- de déstocker les matériels mis au rebut ou repris, mentionnés dans les annexes
 - de procéder aux opérations de sorties d'inventaire comptable de la collectivité ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-950

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du lycée
« Salvador Allende » à Hérouville-Saint-Clair**

Réunion du VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009

Réunie le vendredi 20 novembre 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANÇOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes GOBERT, FERET, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANÇOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration du lycée
« Salvador Allende » à Hérouville-Saint-Clair :

- Mme Josiane LOWY, titulaire, en remplacement de Mme KORO,
- M. Vincent LOUVET, suppléant, en remplacement de Mme LOWY.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR